



Montrouge, le jeudi 2 juillet 2020

## **OBJET**

### CTR : Déclaration liminaire des élus CFDT et CFTC relative au télétravail

Monsieur le Président du CTR,  
Mesdames, Messieurs les membres du CTR,

Ce premier Comité Technique de Réseau de l'année 2020

Lors de ce Comité Technique de Réseau, une circulaire concernant la mise en œuvre du télétravail en cas de circonstances exceptionnelles nous est proposé.

Cette circulaire permettra notamment à l'avenir, de combler le vide juridique révélé lors du confinement des derniers mois.

Si c'est cette circulaire que nous allons voter aujourd'hui, la CFDT et la CFTC demandent que soit rapidement mis en place un planning clair de dialogue social sur la révision de la circulaire cadre relative à la mise en œuvre du télétravail à l'Insee et cela pour application dès le 1er janvier 2021.

La période de confinement a en effet montré la satisfaction globale des agents concernant ce mode d'organisation du travail et a permis, si la période est analysée objectivement, de lever nombre de préjugés freinant le développement du télétravail.

Précurseurs sur ce sujet, nous continuerons donc à défendre son développement dans les mois à venir, notamment avec la possibilité pour tous de télétravailler jusqu'à 3 jours par semaine dans un cadre normal.

Nous veillerons aussi à la facilitation du déploiement de cette modalité de travail, que ce soit :

- par des améliorations matérielles et informatiques et ce, notamment par la réalisation d'un audit technique très fin de toutes les applications utilisées par les agents,
- par la prise en charge financière des frais inhérents à cette modalité de travail,
- par la mise en place de formations professionnelles de tous les agents qu'ils soient télétravailleurs ou non, managers ou non, afin de gérer la coexistence des différentes modalités de travail au sein des collectifs,
- par la rédaction d'un guide des bonnes pratiques, élaboré collectivement par un groupe de travail constitué d'agents télétravailleurs, non télétravailleurs et de managers.

Nous réaffirmons l'urgence à mettre en œuvre rapidement et concrètement un réel droit à la déconnexion à l'Insee que ce soit par des outils incitatifs (type alerte), pédagogiques (type message) ou éventuellement bloquant (type défaut de connexion aux heures de fermeture des établissements).

Nous tenons à faire remarquer à la Direction que si les nombreuses propositions concrètes et constructives faites par nos élus depuis 4 ans avaient été mises en œuvre (audit, cahier des bonnes pratiques élaboré de manière collaborative, formations sérieuses, développement d'outils de réunions à distance, etc.) la mise en



place en urgence du télétravail pour tous aurait été encore plus fluide et efficace. Espérons donc qu'à l'avenir, nos propositions seront considérées à leur juste mesure.

Concernant la circulaire qui nous est proposée ce jour, nous regrettons tout d'abord que la première décision qui en découle soit si fébrile dans sa mise en œuvre pour la période qui s'ouvre le 11 juillet avec la sortie de l'état d'urgence sanitaire.

Les derniers chiffres français comme européens montrent bien que le virus est toujours présent. Nous peinons à comprendre cet excès de zèle à vouloir faire revenir tous les agents en présentiel alors que la période en télétravail généralisé a montré qu'aucune perte de productivité n'était constatable dans nos travaux.

Nous le regrettons d'autant plus que cette circulaire nous semble prendre en compte la plupart des remarques et modifications proposées lors de la séance de dialogue social préparatoire.

Seules 3 propositions majeures n'ont pas été intégrées :

- l'ajout d'une précision sur la durée de cette circulaire temporaire. Suite au décret du 5 mai 2020, la circulaire de 2017 devra être revue cette année, sans attendre, afin d'intégrer l'ensemble des éléments de ce décret du 5 mai et pas seulement l'article 4 alinéa 2 sur les situations exceptionnelles.
- l'ajout d'autres types de situations exceptionnelles aux deux citées, telles que les catastrophes d'origine naturelle, les grèves prolongées des transports ou les travaux internes ou externes perturbant le travail sur site par leur durée, le bruit généré et leur importance.
- l'intégration d'une flexibilité des temps de télétravail. En effet, dans la mesure où l'agent peut indiquer son organisation du travail sur une semaine, il peut, par le choix de ces horaires, respecter en moyenne le cycle qu'il a choisi. Sur 3 jours, il peut par exemple faire 7h le premier jour, puis 8h le second jour, puis 7h30 le dernier, pour un cycle de 37h30 (7h24, puis 7h, puis 7h12 pour un cycle de 36h). Cette flexibilité peut permettre plus facilement à un agent ayant une ALD de se rendre à un rendez-vous médical, comme il en a la possibilité lorsqu'il badge.

Pour conclure, avant les débats, cette première décision nous laisse perplexes quant aux futures décisions qui concerneront d'autres situations exceptionnelles qui seront portées à la connaissance de la Direction générale.

Le décret du 5 mai prévoit qu'en cas de situations exceptionnelles, la Direction pourra autoriser de façon dérogatoire plus de 3 jours de télétravail. Or, l'Insee n'autorise toujours pas ces 3 jours de télétravail.

Ainsi, afin de nous positionner sur cette circulaire amendée ou pas, nous serons attentifs à la décision que vous prendrez sur ces 2 situations prévisibles.

- Première situation : Météo France annonce l'arrivée des fortes chaleurs sur la France dès le 13 juillet. Les températures ne descendront pas en dessous de 18°C pendant au moins une dizaine de jours.

Quelle sera votre décision ?

- Deuxième situation : Des bâtiments sont en construction à quelques mètres site de l'Insee Nancy, ce qui induit des bruits et des vibrations importantes aux alentours, et donc dans les bureaux. Des travaux de désamiantage et de rafraîchissement du site de Nancy vont être engagés, locaux vides, pour une durée de 9 mois. Les agents seront placés dans des modulaires. De plus, des travaux de démolition interviendront sur le bâtiment jouxtant le site de l'Insee Nancy. Le Directeur régional envisage de recourir au télétravail afin de réduire les nuisances pour les agents.

Quelle sera votre décision ?

Nous attendons de vos réponses une reconnaissance concrète du professionnalisme dont les agents font preuve au quotidien et en particulier durant les 3 mois de confinement et que vous avez souligné à plusieurs reprises dans vos messages à leur attention.